



# Le salaire minimum est enterré définitivement par la Constituante

**TRAVAIL** • Revendication importante de la gauche, le salaire minimum est victime du souci d'arrondir les angles du projet de Constitution en vue de la votation populaire.



PHILIPPE CASTELLA

À gauche, c'était un peu la soupe à la grimace hier. Le salaire minimum faisait partie des principales revendications de la gauche par rapport à la nouvelle Constitution. Son rejet en deuxième lecture marque l'abandon définitif de l'idée. L'entrée dans ce combat de Félicien Morel (ouv, Belfaux), qui s'était abstenu en première lecture, n'a pas suffi à faire pencher la balance.

L'ancien grand argentier cantonal a tenté de formuler une solution de compromis: instituer un salaire minimum uniquement pour les branches d'activité qui ne sont pas soumises à une convention collective de travail. Tous les partisans d'un minimum salarial se sont ralliés à ce

compromis. Mais cela n'a pas suffi. Par 66 voix contre 51 et 1 abstention, sa proposition a été repoussée. Comme il n'y a pas de divergence entre la première et la deuxième lecture, l'assemblée ne pourra pas corriger le tir au cours de la troisième, en janvier.

Sur son élan, la Constituante a rayé tout l'alinéa sur les conditions de travail. Il énonçait que «l'Etat et les communes veillent à ce que toute personne puisse assurer son entretien par un travail qu'elle exerce dans des conditions équitables».

## LES ÉPOUVANTAILS DES PATRONS

Le débat a ressemblé à s'y méprendre à celui de la première lecture, avec à peu près les mêmes intervenants qui ont parlé durant une bonne heure. Selon Philippe Pasquier (s, Marsens), «les lobbies patronaux brandissent des épouvantails à défaut de présenter des arguments indéfendables parce qu'égoïstes». Il estime que l'Etat aurait beaucoup à gagner à l'inscription

de ce droit dans la Constitution. Cela entraînerait des économies dans l'aide sociale, davantage de rentrées fiscales et une croissance de la consommation, d'après lui.

## «UNE VÉRITABLE ABERRATION»

Dans l'autre camp, Jacqueline Brodard (dc, Treyvaux) traite cette mesure de «véritable aberration qui mettrait en péril l'accès d'un maximum de personnes au monde du travail». Pour Eric Menoud (dc, Sâles), elle «n'apporterait aucune solution au phénomène des travailleurs pauvres» et supprimerait certains emplois, notamment pour les personnes peu qualifiées et les jeunes. Sur la même longueur d'onde, le directeur adjoint de l'Union patronale, Jean-Jacques Marti (r, Fribourg), affirme: «La Constitution n'a pas ce rôle. Il faut le laisser aux partenaires sociaux.»

En écoutant ces interventions, le nouveau conseiller aux Etats Alain Berset (s, Belfaux) a «le sentiment

qu'on est prêt à sacrifier les travailleurs pauvres sur l'autel d'un certain dogmatisme». Selon lui, la proposition du groupe Ouverture réussit le tour de force de réconcilier partenariat social et salaire minimum. Son auteur Félicien Morel y voit une «nouvelle impulsion donnée à la politique conventionnelle dans notre canton».

## CONTENU IDENTIQUE

«Ce rajout n'est qu'une tentative d'enrober cette institution pour mieux la faire passer», rétorque Denis Boivin (r, Fribourg). A ses yeux, le contenu est absolument identique aux précédentes propositions. Claude Schenker (dc, Fribourg) préconise, quant à lui, pour lutter contre le phénomène des «working poors», la solution du rabais fiscal plutôt que le salaire minimum. On verra si son idée reçoit un meilleur accueil en décembre. Les constituants se retrouveront durant quatre jours pour la suite de la deuxième lecture. PhC

# Le CO du Gibloux convie le public à visiter une école ouverte à la lumière et aux arts

**FARVAGNY** • Dans un bâtiment où l'esthétique a rivalisé avec la fonctionnalité, les élèves jouent l'ouverture. Première dans le canton, huit artistes fribourgeois apportent la touche finale et originale au projet avec leurs œuvres.



Les œuvres d'art des artistes fribourgeois égaient les murs du CO.

VINCENT MURITH

Comme hier, l'École du cycle d'orientation du Gibloux à Farvagny est ouverte aujourd'hui au public. Plusieurs événements ponctuent ces deux jours. Il s'agit, bien sûr, de faire découvrir le bâtiment de l'intérieur au public qui voit, dans un paysage rural cette référence éminemment urbaine avec ses lignes droites, ses matériaux et son vaste préau lisse. D'autre part, les élèves ont pu travailler devant leurs parents en visite et participer à une discussion avec Derib, auteur de la BD «No limits» qu'ils ont tous reçue. Aujourd'hui, des ateliers d'apprentissage et une visite des locaux sont organisés de 9 à 11 h. A ce moment-là, les artistes fribourgeois, ayant des œuvres dans l'école, seront présents pour un vernissage et l'inauguration de la Bibliothèque régionale du Gibloux.

Pour l'occasion, une plaquette a été éditée. Largement illustrée, elle rappelle les étapes du projet, puis ceux de la construction de l'école qui a une capacité de 450 élèves. Laurent Schneuwly, président de la commission de bâtisse, relève qu'un tel projet peut se réaliser en faisant des économies.

## UN MILLION EN RÉSERVE

A Farvagny, sur un crédit d'investissement de 20 millions, un million mis en réserve n'a jamais été touché malgré le choix de matériaux nobles comme le chêne ou l'ardoise et le béton. Les architectes, Antonio Klein et Lorenzo Bonaudi, expliquent que la répétition des modules (donc les commandes en grandes quantités) a permis d'obtenir des prix très concurrentiels. D'autre part, le fait

de laisser les matériaux s'exprimer en tant que tels, notamment de ne pas peindre le béton, a également diminué les coûts. L'école est ouverte sur le village de Farvagny qu'elle domine.

«Nous disposions de 100 000 francs pour acquérir ou créer une œuvre d'art. C'était trop peu pour lancer un concours. Gérald Berger, chef du Service de la culture, nous a proposé d'acquérir des œuvres d'artistes fribourgeois en privilégiant la diversité», dit Laurent Schneuwly.

## DANS TOUT LE BÂTIMENT

C'est ainsi que l'école se trouve dotée de trois toiles de Sandro Godel dans la salle de conférence, d'autres toiles d'Yvo Vonlanthen, de Daniel Savary et de monotypes d'Odile Gauthier à l'étage administratif.

Sur la haute paroi qui mène à la bibliothèque, Hafis Bertschinger a accroché un alphabet phénicien. A la cafétéria, c'est Jean-François Zehnder qui décline l'amour sur un polyptique. Dans le hall, on trouve une grande toile de Stefano Torok et une stèle de bois d'Hafis Bertschinger.

La pénombre de l'aula est réservée à trois œuvres russes d'André Sugnaux qui évoque la chute du communisme avec le naufrage du Kursk. Enfin, sur la pelouse, trois nanas de résine se prélassent. Elles ont été créées par des élèves de l'école et leur professeur Nicole Michaud. L'investissement artistique de Farvagny est une première dans le canton. Il a le «mérite d'aider les élèves à fréquenter le beau», conclut Jean-Pierre Levrat, directeur. MDL

## CONSTITUANTE

### Non au droit de vote aux mineurs par procuration

**ORIGINAL** • Donner la voix au chapitre politique aux mineurs par l'intermédiaire de leurs représentants légaux. C'est cette proposition originale que le pasteur Daniel de Roche (pev, Guschelmuth) a tenté de faire passer en plénum de la Constituante jeudi. Il a ainsi voulu introduire un droit de voter et d'élire dès la naissance. «Jusqu'au moment où ils atteignent leur majorité, les personnes chargées de leur éducation exercent le droit de voter et d'élire par procuration», précise la proposition de Daniel de Roche.

La majorité des constituants ont eu l'air interloqué. Josef Fasel s'est même dit choqué: «J'ai trois enfants et je n'ouvrirai jamais une lettre qui leur est destinée. Je ne me permettrais jamais de voter pour eux! Cette proposition est en tête du hit-parade des idées les plus farfelues soumises à notre réflexion!»

D'autres voix se sont élevées pour dénoncer l'aspect irrationnel de la solution. Alors que le pasteur de Roche argumentait son discours en voulant ainsi donner davantage de poids aux familles, certains constituants lui ont reproché une volonté d'instrumentaliser les enfants. SB

## EN BREF

### Un sucre amer pour les immigrés

**RÉACTION** • Les communautés de migrants du canton de Fribourg saluent la décision des constituants de maintenir, dans le texte de la future Constitution, le droit de voter et d'élire sur le plan communal pour les étrangers. Elles regrettent toutefois que ce droit au niveau cantonal, qui figurait pourtant dans l'avant-projet, ait été balayé (*La Liberté* d'hier). Dans un communiqué, les immigrés rappellent: «Ces deux niveaux sont pour nous indissociables. C'est en effet au niveau cantonal aussi que se discutent des sujets qui nous concernent directement.» Dans le même communiqué, le Centre de contacts Suisses-Immigrés/SOS racisme regrette «le manque de courage de la part des constituants d'oser aller jusqu'au bout de leur chemin d'ouverture.» KP

### Deux Fribourgeois au Conseil de la presse

**DÉONTOLOGIE** • Trois nouveaux venus dont deux Fribourgeois, siégeront au Conseil de la presse, l'organe de surveillance et de déontologie des journalistes suisses. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2004, Pascal Fleury, journaliste à *La Liberté*, sera le nouveau représentant des journalistes. Charles Ridoré, de Villars-sur-Glâne, et Franco Ballabio, de Lugano, fonctionneront comme nouveaux représentants du public. La journaliste genevoise du *Temps*, Sylvie Arsever, a été élue vice-présidente. Elle remplace Daniel Cornu qui a occupé cette fonction cinq ans et quitte le Conseil. LIB/ATS

### Pagny au Forum quatre jours plus tôt

**RECTIFICATIF** • Florent Pagny se produira à Forum Fribourg le 20 mai 2004 et non le 24 comme nous l'avons annoncé. Nos excuses pour cette «liberté d'agenda»...

### Céciliennes: un chœur mixte oublié

**RECTIFICATIF** • Dans notre agenda «Sortir» d'hier, le chœur mixte Saint-Jean a été oublié. Dont acte.

INFOMANIE

026 426 44 44